

Méthanol

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Méthanol
Autres moyens d'identification	13-390, 13-391, 13-391HD, 13-394, 13-394HD, 13-394LAU, 13-394U/N, 13-398, 13-398HD, 13-398IATA, 13-440, 13-441, 14-457, 14-488R, 34-453H, 34-453WDS, 34-456WDS, 34-457WDS, 14-550, 15-224, 15-228, 15-261, 15-264, 15-268, 23-399, 23-399-1000, 23-399HD, 25-229, 25-229-1000, 25-269, 33-391D, 33-391RONA, 33-391RS, 33-394D, 33-394RONA, 33-394RS, 33-399SHEREXP, 34-490SEL, 34-550H, 34-550LOB, 34-550SEL, 35-228WUR, 35-229CHR, 35-261RS, 35-261SO, 35-264PRES, 35-264RS, 35-264SO, 35-264STP, 35-353PRES, 83-394, 83-394MTH, 83-398, 83-398MTH, 83-399, 83-399-40, 83-399SHER-1K, 85-228WGB, 86-399SHER-1K, BULK-15228, BULK-85228, BULK-METH-KG, 53-394HD, 53-398, 53-390, 13-394H-PPK, 53-391, 53-394, 35-229PP, 53-394CTC
Autres identifications	Hydrate de méthyle, Carburant méthanol gélifié, fondue au carburant, Antigel de ligne gaz, Concentré de lavage de pare-brise, Antigel freins à air comprimé, Gomme laque blanche, Gelée Cooking Fuel
Usage recommandé	Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	1525

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 2; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 3; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 3; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 3; Irritation oculaire - catégorie 2B; Toxicité pour la reproduction - Effets sur ou via l'allaitement; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

- H225 Liquide et vapeur très inflammables.
- H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
- H320 Provoque une irritation oculaire.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1
 Date de préparation : le 16 mai, 2017
 Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

FDS No. : 1525

Page 01 de 10

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, reins, foie) en cas d'inhalation, à la suite d'un contact cutané et/ou en cas d'ingestion.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection des yeux

Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.
P330 Rincer la bouche.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche pour l'extinction.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer du contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Méthanol	67-56-1	80-100		

Notes

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1

FDS No. : 1525

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

Page 02 de 10

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS générique diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Si le cœur s'arrête, une personne spécialement formée devrait commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait immédiatement commencer la respiration artificielle. En cas d'arrêt cardiaque, une personne spécialement formée devrait commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Un traitement spécifique est nécessaire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une grave exposition peut causer des douleurs abdominales et musculaires, des difficultés respiratoires et le coma. La vue peut être affectée et une cécité permanente peut en résulter. Il pourrait y avoir d'autres effets permanents sur le système nerveux p. ex. tremblements et crises.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, foie, système nerveux.

Instructions particulières

Une exposition intense au méthanol, par ingestion ou respiration de hautes concentrations dans l'air, peut causer des symptômes apparaissant en dedans de 40 minutes à 72 heures après l'exposition. Les symptômes et signes se limitent habituellement au système nerveux central, yeux et système gastro-intestinal. À cause des effets initiaux sur le système nerveux central, comme maux de tête, vertige, léthargie et confusion, cela peut donner l'impression d'une intoxication à l'éthanol. Une vision floue, acuité réduite et photophobie sont des effets communs rencontrés. Un traitement avec de l'ipéac ou un lavage est indiqué pour tout patient qui se présente en dedans de deux

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1

FDS No. : 1525

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

Page 03 de 10

heures de l'ingestion. Une acidose métabolique profonde se produit dans les cas d'empoisonnement sévères et les niveaux de bicarbonate dans le sang sont une mesure plus adéquate de sévérité que les niveaux de méthanol dans le sang. Les protocoles de traitement sont disponibles dans la plupart des hôpitaux importants et une coopération rapide avec les hôpitaux appropriés est recommandée.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Troubles respiratoires, dermatite, troubles des yeux.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée. « Mousse extinctrice résistante aux alcools » spéciales.

Agents extincteurs inappropriés

L'eau n'est pas efficace pour combattre un incendie. Elle ne peut pas refroidir le produit sous son point d'éclair.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Peut accumuler une charge électrostatique par écoulement, par éclaboussure ou par agitation. Même les solutions diluées peuvent être inflammables. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Brûle en formant une flamme invisible. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie.

Brûle en formant une flamme invisible.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : produits chimiques toxiques; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; formaldéhyde très toxique et inflammable.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans les espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante. Possibilité d'un retour de flamme et d'une ignition à distance.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1
Date de préparation : le 16 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

FDS No. : 1525

Page 04 de 10

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Methanol	200 ppm	250 ppm	200 ppm	250 ppm		

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche d'urgence dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Caoutchouc de nitrile.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1
Date de préparation : le 16 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

FDS No. : 1525

Page 05 de 10

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Disponibles dans ces couleurs : clair, jaune, or, rouge, bleu, vert, orange, rose, Orange, violet, blanc, brun, gris, sarcelle. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	4.2 - 5960 ppm (5.5 - 7794.2 mg/m3)
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	-97.7 °C (-143.9 °F) (estimé) (fusion); -97.7 °C (-143.9 °F) (estimé) (congélation)
Plage d'ébullition	64.7 °C (148.5 °F) (estimé)
Point d'éclair	11 °C (52 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	0.791 - 0.865 à 25 °C
Solubilité	Soluble. dans l'eau; Soluble peu importe les proportions dans alcools (p. ex. l'éthanol).
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Poids moléculaire	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Chaleur. Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Températures au-dessus de 11.0 °C (51.8 °F)

Matériaux incompatibles

Réagit violemment avec : réagit explosivement avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique). Très réactif. Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; formaldéhyde inflammable et très toxique.

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1
Date de préparation : le 16 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

FDS No. : 1525

Page 06 de 10

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Ingestion; contact oculaire; contact avec la peau; inhalation.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	LDLo - Oral	DL50 (cutanée)
Methanol	64000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	143 mg/kg Human - Male	15800 mg/kg (lapin)

CL50 (Inhalation)

Sans objet.

DL50 (Ingestion)

DL50 - Orale - Rat - 5628 mg/kg

DL50 (Cutané)

Sans objet.

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une très légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Les tests sur les animaux montrent une irritation oculaire sévère.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être nocif d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience.

Toxique, peut causer la mort selon les données chez l'humain. À fortes concentrations.

Absorption par la peau

Nocif selon les données chez l'humain. Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience.

Ingestion

Toxique, peut causer la mort dépression du système nerveux central, troubles de la vue et cécité. Dans certains cas, il pourrait y avoir des effets retardés sur le système nerveux. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une grave exposition peut causer des douleurs abdominales et musculaires, des difficultés respiratoires et un coma. La vue peut être affectée et une cécité permanente peut en résulter. Il pourrait y avoir d'autres effets permanents au système nerveux. p. ex. tremblements et crises.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes selon des preuves limitées. En cas d'inhalation : effets sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre de l'agitation, une diminution de la capacité de réfléchir, des spasmes musculaires, une perte de mémoire et des changements de personnalité. effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus.

Peut causer À la suite d'un contact cutané : dermatite. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite). effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus.

Peut causer En cas d'inhalation : à fortes concentrations disturbances visuelle, les cataractes, les opacités.

Peut causer En cas d'inhalation : à fortes concentrations effets nocifs sur le foie.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1
Date de préparation : le 16 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

FDS No. : 1525

Page 07 de 10

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Methanol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. En cas d'inhalation : reconnu(e) comme pouvant causer : poids réduit, anomalies congénitales. Tératogène (externes, des tissus mous et des anomalies squelettiques) embryotoxiques (résorptions tardives).

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

Peut causer des effets sur ou par la lactation. Peut être transféré dans le lait maternel.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Methanol	15400 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)	10000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Methanol	7900 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 200-hrs)			

Persistance et dégradation

Se dégrade rapidement, selon les essais quantitatifs.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne devraient pas être bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1
Date de préparation : le 16 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

FDS No. : 1525

Page 08 de 10

peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1230	MÉTHANOL	3 (6.1)	II
DOT É.-U	1230	MÉTHANOL	3 (6.1)	II
IMO (Marine)	1230	METHANOL	3(6.1)	II

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Veuillez noter : In containers of 1 L (1Kg) capacity or less this product is classified as a "Limited Quantity""Consumer Commodity" under TDG regulations.
Dans des contenants d'une capacité de 1 L (1Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » ORM-D, selon les règlements du DOT.

Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Sans objet

Preuve de classification de marchandises dangereuses

Date de la classification le 26 février, 2016
Appellation technique Méthanol
Classification 3 (6.1) PG II
Méthode de classification La classification pour le méthanol fait partie de l'Annexe 1 de la Règlementation sur le Transport des marchandises dangereuses. Recochem a confirmé le point d'éclair en laboratoire.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65.

Réglementation personnalisée 1

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1
 Date de préparation : le 16 mai, 2017
 Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

FDS No. : 1525

Page 09 de 10

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Département réglementation et conformité

Numéro de téléphone 905-878-5544

Date de préparation le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée le 30 octobre, 2019

Indicateurs de révision

Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 05 juillet, 2017:
SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES; Valeurs CL50/DL50.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 06 octobre, 2017:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 05 février, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 06 février, 2019:
SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT; Renseignements sur le transport.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 12 février, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 24 juillet, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 11 septembre, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 30 octobre, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Autres informations Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com.

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Identificateur du produit : Méthanol - Ver. 1

FDS No. : 1525

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 30 octobre, 2019

Page 10 de 10